**TRAME DU 1ER ENTRETIEN AVEC L’APPRENTI**

***Code du travail - Article R6233-58***

*« Afin de procéder à une première évaluation du déroulement de la formation et, le cas échéant, d'adapter cette dernière, l'apprenti est convié, par le centre de formation d'apprentis, à un entretien d'évaluation dans les deux mois suivant la conclusion du contrat d'apprentissage.*

*L'employeur, le maître d'apprentissage, un formateur du centre de formation d'apprentis et, en cas de besoin, son représentant légal participent à cet entretien. »*

Ce guide est une trame pour vous accompagner dans l’échange entre l’apprenti, l’entreprise et le CFA.

Cet entretien doit être un échange ouvert sur l’intégration de l’apprenti en entreprise. Il permet d’évaluer la qualité de la prise de fonction de l’apprenti.

Cet échange fera l’objet d’un compte-rendu libre à rédiger sous word en attendant la disponibilité du LEA.

**INTEGRATION DE L’APPRENANT AU SEIN DE L’ENTREPRISE**

*(Echange tripartite)*

* Au fonctionnement de l’entreprise
* A la culture de l’entreprise
* A l’équipe
* A la mission
* A la charge de travail
* Premiers pas dans la mission
* …

**QUESTIONS A L’APPRENANT**

**EN ENTREPRISE :**

* Missions confiées
* Moyens mis à disposition
* Difficultés rencontrées en entreprise
* Adaptation aux contraintes et règles de l’entreprise (si pas suffisamment abordé lors de la 1ère partie)

**AU CFA :**

* A-t-il eu toutes les informations dont il a besoin lors de l’intégration ? Les contacts dont il a besoin sont-ils bien identifiés ?
* Les cours répondent-ils à ses attentes ?
* Les cours lui apparaissent-ils en lien avec sa mission en entreprise ?

**VIE PERSONNELLE**:

* L’alternance entreprise – école est en elle en adéquation avec la vie personnelle ?
* Y a-t-il des difficultés extra professionnelles qui pourraient gêner le bon déroulement de l’apprentissage ? si oui, besoin d’aide particulière ?

\*Si apprenant en situation de handicap, les dispositifs mis en place conviennent-ils ? en entreprise ? au CFA ?

**QUESTIONS AU TUTEUR ENTREPRISE**

* Motivation et investissement de l’apprenti dans sa mission
* Rigueur et souci de la qualité du service
* Discrétion et respect des règles de fonctionnement
* Organisation et sens des priorités
* Volonté d’enrichir ses connaissances et de développer ses compétences
* Autonomie dans les limites de la délégation confiée
* …